



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides menageres

Question écrite n° 40704

Texte de la question

M. Jean-Yves Chamard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème de l'étendue des compétences des aides ménagères. Celles-ci ont pour mission non seulement de contribuer au maintien à domicile des personnes concernées, mais aussi d'assurer le lien avec le monde extérieur. Cette tâche serait mieux assurée si les aides ménagères se voyaient reconnaître la possibilité d'effectuer le transport en voiture particulière des personnes concernées sur de courts trajets, afin de les assister dans leurs courses ou leurs activités à caractère associatif familial ou culturel. Or il semble que les dispositions réglementaires en vigueur relatives aux transports routiers de personnes interdisent le recours à cette solution. Il lui demande donc si une étude d'ensemble a été réalisée sur l'extension éventuelle des compétences des aides ménagères et s'il ne considère pas que la gravité des problèmes liés à l'isolement des personnes âgées et handicapées appelle des assouplissements réglementaires permettant aux aides ménagères d'assurer le transport des personnes qu'elles assistent.

Données clés

Auteur : [M. Chamard Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40704

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3621